

ABONNEMENT.

Un an... 36 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LEPITRE et Co,
Place de la Bourse, 6.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-

SAUMUR,

21 Décembre 1878.

ELECTIONS SÉNATORIALES

Du 5 janvier 1879.

Candidats conservateurs :

- M. le Général D'ANDIGNÉ, sénateur sortant.
M. le Baron LE GUAY, sénateur sortant.
M. Achille JOUBERT, sénateur sortant.

Chronique générale.

Le Sénat a voté à l'unanimité le budget des dépenses, puis discuté le budget des recettes.

Le budget des dépenses se subdivise ainsi :
Dépenses ordinaires, 2 milliards 700 millions 87,792 fr.

Dépenses extraordinaires, 279 millions 37,059 fr.

Dépenses spéciales, 404,951,587 fr.

Services spéciaux, 54,509,259 fr.

Pensions militaires, 4,700,000 fr.

Diverses et suppléments de pensions, 4 million.

Total, 3 milliards 414,285,000 fr.

En y ajoutant le budget des départements et des communes, on découvre que la France paiera, l'année prochaine, plus de QUATRE milliards.

Le revenu annuel de la France est approximativement évalué à quinze ou vingt milliards ; nous payons donc en impôts le quart ou le cinquième de ce que nous possédons.

Et les républicains osent parler de la dîme, laquelle ne représentait souvent que le vingtième ou le trentième du revenu.

La République n'est donc pas un gouvernement économique, un gouvernement à bon marché. La Restauration, qui avait à payer les charges écrasantes accumulées

par la République et l'Empire, solda 2 milliards 750 millions pour réparer des fautes qu'elle n'avait pas commises, et malgré cela elle réduisit les impôts et diminua la dette.

Quand elle fut renversée par des gens qui, sous prétexte de faire le bonheur du peuple, ne songeaient qu'à faire leurs propres affaires, elle laissait à la France une dette de 464 millions, et cependant l'Empire lui avait légué une dette de 205 millions.

Nos rois administraient les finances de l'Etat en bons pères de famille, et croyaient à cette vieille maxime : « Qui paie ses dettes s'enrichit. »

Cette maxime est démodée et nos rois n'étaient que des arriérés. Les gouvernements révolutionnaires qui ont suivi ont tous augmenté les impôts et accru la dette.

Le gouvernement de juillet porta la dette de 164 millions à 202 ; la seconde République, en quatre ans, la fit monter de 202 millions à 249 ; le second Empire l'augmenta davantage encore, et comme il est difficile de séparer ses comptes de ceux de la troisième République, nous nous bornons à constater le chiffre actuel.

Avec une somme moindre, la Restauration payait la dette de la France, entretenait l'armée, la marine, la magistrature, le clergé, l'administration, en un mot tous les services publics.

Tel est le bénéfice que nous avons retiré de nos Révolutions.

La dette perpétuelle de la France est actuellement de 746 millions 586,363 fr. ; la dette remboursable qui, suivant toute probabilité, ne sera jamais remboursée, est de 298 millions 93,902 fr. ; la dette viagère, qui ne s'éteint pas, car si chaque année de vieux retraités meurent, chaque année de nouveaux fonctionnaires sont mis à la retraite, la dette viagère est de 430 millions 639,387 fr.

C'est avec cette énorme dette de 4 milliard 475 millions, avec ce budget de 4 milliards, que la troisième République parle, sous prétexte de grands travaux, d'emprunter 5 nouveaux milliards !

Peut-on ainsi engager toutes les ressources de la France ? Et si l'avenir nous impose tout-à-coup un énorme surcroît de dépenses, comment ferons-nous ? Sommes-nous sûrs d'avoir la paix pendant de longues années ? Nous le désirons sans doute, mais en pareil cas, comme en tant d'autres, désirer ne suffit pas.

Or, il n'est point sûr que le traité de Berlin ait reçu au printemps prochain sa complète exécution. Aujourd'hui même le télégraphe nous signale un fait qui montre combien est douteuse cette hypothèse.

Sur beaucoup d'autres points, il existe des causes de discorde.

La Chambre a été convoquée pour aujourd'hui 21 décembre par son président. M. Gambetta avait accepté cette date, mais en ne laissant point ignorer au président que la commission du budget ne consentirait point

à s'incliner devant le Sénat et repousserait les crédits rétablis.

Si le Sénat, à son tour, maintient ses rétablissements, et, préférant le « tiens » au « tu l'auras », refuse de se contenter de promesses dont l'expérience a déjà montré l'inanité, nous en arriverons fatalement au système des douzièmes provisoires.

Les ministres se sont mis en course pour parer à ce danger, et les républicains cherchent déjà à en jeter la responsabilité sur les conservateurs. Mais le pays ne se laissera pas prendre à ce déplacement audacieux des responsabilités.

Entre un Sénat qui cherche à préserver de la misère des desservants vieux ou infirmes, et une Chambre qui, par une haine du catholicisme, leur refuse une misérable augmentation de cent francs par an, alors qu'elle prodigue l'argent des contribuables et obère notre avenir pour des entreprises folles et improductives, le pays ne peut pas hésiter et n'hésitera pas.

M. Tailhand n'a pas été satisfait des explications qui lui ont été officiellement données par M. de Marcère au sujet des pouvoirs introduits devant le conseil d'Etat relativement aux annulations des élections des délégués sénatoriaux.

Les votes du Sénat ont mis sans dessus-dessous toutes les fractions radicales. Comment ! non-seulement la majorité sénatoriale n'est pas morte, mais elle recrée des voix dans le centre gauche, et cela à propos d'une question religieuse !

« Décidément il n'y a rien à faire avec

18

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA DISPARITION DU GRAND KRAUSE

J'essayai de parler à Seckatz, de lui expliquer que les intentions du domestique étaient bonnes ; mais il était « monté », comme on dit, et il me pria, sans aucune politesse, de me mêler de mes affaires.

Le domestique sembla hésiter sur ce qu'il devait faire ; et je le trouvai bien bon garçon d'hésiter un seul instant après l'algarade de Seckatz. Il était encore meilleur que je ne me l'étais figuré, car il dit avec une grande simplicité :

— J'emporte la selle. Seckatz lui dit qu'il en ferait ce qu'il voudrait, et se mit à siffler pour montrer que cela lui était bien égal.

Je lui adressais des regards furibonds pour tâcher de lui faire sentir l'inconvenance de sa conduite, et j'étais outré de son ingratitude. Il n'avait pas l'air de remarquer une chose si évidente qu'elle

me crevait les yeux, à moi. Si ce pauvre domestique se chargeait d'emporter la selle, ce n'était pas tant pour satisfaire son maître que pour épargner au vieux bourrelier une course nouvelle au retour d'une journée de fatigue.

Le domestique, qui n'était pas très-adroit de ses mains, commença à faire, mais en vain, les plus vaillants efforts pour mettre en équilibre la selle sur son cou ; mais comme il ne pouvait plier les épaules, à cause de la roideur de sa cravate, la selle retombait toujours en arrière, et à chaque saccade nouvelle, elle lui renvoyait son chapeau sur les sourcils.

Seckatz contemplait avec une joie profonde les vains efforts de notre ancien ennemi et la torture qu'il subissait ; il se serait bien donné de garde de lui venir en aide, ne fût-ce que par un simple conseil.

LIX.

Le domestique finit par trouver une combinaison ingénieuse : il porterait la selle sur sa tête, et tiendrait son chapeau à la main.

Comme il s'en allait en tâtonnant, car, à cause de sa mauvaise vue, il marchait comme dans un brouillard épais, je dis à Seckatz :

— C'est très-mal de te moquer de lui quand il se donne tant de peine pour être obligeant et pour rendre service à ton père. S'il n'emportait pas la

selle, ton père serait obligé de la porter ce soir à son retour ou de mécontenter une bonne pratique.

— Mauvais chien que je suis ! s'écria Seckatz en jetant son livre et son fouet au milieu des rognures de cuir ; pourquoi ne m'as-tu pas dit cela tout de suite ? Est-ce que je pourrais comprendre tes signes et tes grimaces, moi ?

Sans me laisser le temps de placer un mot, il sauta dans la rue, et je l'entendis qui criait :

— Hé, monsieur Chose, monsieur Bottes à revers, attendez-moi donc un peu !...

Le domestique se retourna tout d'une pièce pour voir ce qu'il y avait de nouveau.

— Je me suis trompé, lui dit vivement Seckatz, rendez-moi la selle.

— Nenni, répondit le domestique en clignant ses yeux roses et en contractant toute sa figure : c'est bien notre selle, et je l'ai assez regardée pour la reconnaître.

— Oui, c'est bien votre selle, reprit Seckatz avec aplomb ; mais il y a encore quelque chose à y refaire.

— Quoi donc ? demanda naïvement le domestique.

— Baissez-vous un peu, dit Seckatz, et passez-moi la selle, je vais vous montrer ce que c'est.

Le domestique se baissa, non pas en pliant les reins, comme on fait d'habitude quand on veut se baisser, parce que cette malheureuse cravate le

forçait à se tenir tout d'une pièce, mais il plia les genoux en faisant une de ses grimaces les plus compliquées.

Une fois que Seckatz tint la selle dans ses bras, il se sauva avec et rentra dans la boutique en riant.

L'autre le suivit aussi vite qu'il put, tenant toujours à la main son chapeau, qu'il avait oublié de remettre sur sa tête.

Seckatz manquait de savoir-vivre, autrement il n'aurait pas appelé ce domestique M. Chose ni M. Bottes à revers ; ensuite, il ne lui eût pas au nez, lorsque le domestique rentra dans la boutique, avec un air tout effaré ; ensuite, il ne lui eût pas demandé en face si c'était vrai qu'il emportait la selle pour rendre service à son père ?

Il y a des choses qu'on doit deviner, et sur lesquelles on ne doit jamais faire de questions. Mais Seckatz, qui avait un cœur d'or, n'était capable ni de deviner ces sortes de choses-là à lui tout seul, ni de retenir sa langue quand on l'avait forcé à les voir.

Le domestique paraît embarrassé, hésita un peu, et se tira d'affaire en disant d'une manière générale que les gens doivent toujours, à l'occasion, se donner un coup d'épaule les uns aux autres.

— Vous n'avez pas une figure avenante, lui dit Seckatz, avec sa grossièreté habituelle ; mais ça ne fait rien, vous êtes une bonne pâte d'homme, après tout. Vous avez un trop joli costume pour empor-

ces gens-là, disait, en parlant du centre gauche, un sénateur qui passe pour le bras droit de M. Gambetta. Le vote d'hier les exécute (textuel).

Nous savons que la gauche et notamment le sénateur en question ont l'exécution facile; mais, sans nous croire autorisés, par le vote qui soulève tant d'émotion, à faire un fond sérieux sur le centre gauche, nous croyons pouvoir induire, sans exagération, que, malgré la propagande libre-penseuse, les sentiments chrétiens et religieux dominent dans les consciences françaises, et qu'en poursuivant d'une haine bestiale tout ce qui touche à la religion, la République tend à changer son rôle d'exécuteur pour celui de suicidé... transformation à laquelle nous ne voyons d'ailleurs aucun inconvénient.

Nous avons dit que le manifeste des sénateurs de la gauche ne serait rendu public qu'après la clôture de la session; le fait est exact. En attendant que cette pièce soit connue, voici l'analyse que nous en fournit le Times et qu'il donne comme très-authentique:

« Dans quelques jours, vous aurez à procéder aux élections prescrites par la Constitution. Du vote que vous rendrez dépend l'harmonie des pouvoirs publics. Il y a un an, le Président de la République a chargé M. Dufaure de former un ministère constitutionnel, et, à la même époque, a adressé un message aux Chambres. Quelques mois après, le ministère ouvrait une nouvelle ère pour la nation. L'Exposition s'ouvrait, et la diplomatie attestait l'excellent effet qu'elle produisait. Un programme de travaux publics qui sont déjà en cours d'exécution a augmenté encore la confiance générale.

« Malgré la politique conciliatrice du gouvernement, les partis n'ont pas désarmé. Mais leurs attaques sont impuissantes contre les faits. C'est la nation qui gouverne, et il n'y a pas de volonté supérieure contre sa volonté légalement exprimée par le suffrage universel. Accuser et insulter la République, c'est par conséquent insulter et accuser la nation. La République n'a pas terrassé ses ennemis, mais elle les a réduits à la calomnie.

« Nos principes vous sont maintenant connus. Il y a deux politiques: la politique constitutionnelle et la politique sans nom, sans franchise, qui est obligée de cacher ses drapeaux, parce qu'elle en a trois.

« Si jamais la nation, abusée par des promesses fallacieuses, se laissait induire à voter le rétablissement de cette politique sans nom, alors éclaterait la division latente entre les partis dont l'alliance contre l'ordre de choses établi est factice, et le pays, privé de ses libertés et de son indépendance, serait encore la victime de leurs rivalités amères et la victime de sa propre crédulité.

« Electeurs,

« Votre choix ne peut être douteux. Vous voterez pour les défenseurs de la République et de la liberté. »

C'est M. Eugène Pelletan qui a rédigé le document.

ter la selle sur vos épaules; dites-moi seulement à quelle heure il faut qu'elle soit à Ordenheim.

— Il suffit, répondit le domestique, que M. le comte l'ait pour demain, de grand matin.

— C'est bon, dit Seckatz, ne vous inquiétez de rien; je la porterai ce soir, aussitôt après la classe. Le domestique voulut insister et fit quelques difficultés; mais Seckatz lui dit tout net que c'était une affaire décidée dans sa tête, qu'il porterait la selle, que cela lui ferait faire une petite promenade.

Le domestique, après avoir regardé son chapeau de très-près, comme pour lui demander conseil, finit par le mettre sur sa tête, et se disposa à partir. Mais avant de nous quitter, il se tourna de mon côté, et me dit, en me faisant de petits signes de tête:

— Ne te fais pas de chagrin; je suis sûr qu'on finira par retrouver ton camarade. J'ai un frère qui s'est perdu, une fois, quand il était tout jeune; on l'a retrouvé chez un de nos oncles qui demeurait à plus de douze lieues de là. Ça arrive souvent comme ça!

— Tu ne l'as pas seulement remercié, dis-je à Seckatz, quand le domestique eut disparu.

— C'est pourtant vrai, me répondit-il, en riant de mon indignation; mais bah! il ne se pendra pas pour cela, et d'ailleurs cela n'empêche pas les sentiments! Regarde-moi un peu cela, ajouta-t-il en me tendant son bonnet, où il avait planté deux

On écrit d'Avignon, le 16 décembre:

« Le conseil municipal de notre ville, nommé, comme on sait, le 20 octobre dernier, grâce à l'abstention de nos amis et à l'arbitraire de M. Spuller, vient de se réunir en session extraordinaire, afin de réviser le budget voté par l'administration cléricale de M. du Demaine.

« Ainsi qu'il fallait s'y attendre, ses votes ont complètement répondu à la réputation de *prétrophobie* que les trois quarts de ses membres se sont acquise.

« Nous passons sous silence les propositions ridicules qui ont été faites par plusieurs d'entre eux sur toute espèce de choses et à propos de n'importe quoi. Nous placerons en première ligne celle qui tend à livrer aux protestants, pour en faire un temple, la belle église gothique du collège bénédictin de Saint-Martial que desservit, au quatorzième siècle, le bienheureux Urbain V, avant son élévation à la Papauté.

« Nous aimons mieux appeler votre attention et celle de vos lecteurs sur les votes suivants dont le sieur Spuller, préfet de la République dans Vaucluse, a été, dit-on, le promoteur et qu'un *entrepreneur de vidanges inodores* a soutenus de toute la force de ses poumons.

« Notre conseil a donc:

1° Diminué de 9,000 fr. la somme portée au budget pour le traitement des quatre curés (*intra muros*) et le traitement de leurs dix-huit vicaires, sous prétexte que les fabriques paroissiales n'avaient pas produit leur budget;

2° Réduit de 500 fr. à 300 fr. l'allocation d'usage accordée à l'Œuvre de la *Grande-Providence*, dont le but est d'arracher au vice les filles perdues;

3° Supprimé l'allocation de 200 fr., accordée depuis vingt-huit ans au collège des Jésuites, pour prix d'honneur à décerner à leurs cinq cents élèves;

4° Diminué de 6,000 fr. l'allocation faite tous les ans au bureau de bienfaisance, parce que l'administration de ce bureau n'est pas républicaine;

5° Abaisé de 3,500 fr. à 3,000 fr. l'allocation annuelle pour le traitement des gauleux;

6° Porté à 700 fr. le traitement des Frères des écoles qui sont pourvus d'un brevet;

7° Abaisé à 400 fr. seulement celui des Frères qui ne sont pas pourvus dudit brevet, sous prétexte que les instituteurs doivent être payés à raison de leurs capacités (*sic*), etc.

« Mais, par contre, il a voté une subvention de 4,000 fr. au directeur du théâtre qui régalait depuis quelque temps les 4 ou 500 habitués de notre salle de spectacle par des représentations soi-disant patriotiques, telles que *Marceau*, *Charlotte Corday*, *les Sergents de La Rochelle*, *les Girondins*, *le Juif-Errant*, etc., etc.

« Il a, de plus, pour couronner son œuvre anticléricale, voté une allocation de 500 francs au plus ancien professeur du lycée

plumes de moineau en guise d'ornement.

— Qu'est-ce que tu veux que je regarde? répondis-je d'un ton de mauvaise humeur.

— Comment! reprit-il, tu ne vois pas ces deux plumes? J'ai manqué toutes les hirondelles, mais j'ai attrapé un moineau juste sur le bout de la queue; le moineau s'est sauvé, mais les deux plumes sont restées; est-ce que tu ne trouves pas que c'est un joli coup de fouet, toi?...

(Magasin pittoresque.)

(A suivre.)

LE BON l'utile LA PRIME LE BEAU l'agréable

JOURNAL PARISIEN.

Littérature, Instruction, Finances, Beaux-Arts, Théâtres, etc.

Paraissant les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois, en grand in-8° Jésus, 16 pages, 32 colonnes.

Sous la direction de M. Paul PROTEAU (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LECLERC, secrétaire de la rédaction.

ABONNEMENTS: 6 fr. par an; 4 fr. pour six mois.

Bureaux à Paris, 18, rue des Martyrs.

agréé à l'Université, à condition que ce fonctionnaire fera cet hiver 5 conférences populaires à la mairie.

« Le corps qui vote de si belles choses compte dans son sein le général Nicolai; M. Paul Poncet, ex-maire bonapartiste; M. Valoyer, neveu d'un ancien évêque de Verdun; M. Pavre de Thierreux, ancien adjoint bonapartiste, et autres qui n'ont appris ce qu'ils savent qu'aux écoles chrétiennes, flanqués de deux anciens bouchers, d'un vannier, d'un maçon, d'un commis de brasserie, de trois avoués et d'un entrepreneur de vidanges inodores qui, devenu édile après le 4 septembre, signait: *Adgoïn pour adjoint au bas des actes municipaux*.

« Si vous demandiez à ces messieurs ce qu'est un *agréé de l'Université*, il y en aurait de beaux qui ne sauraient répondre.

« S'il avait fallu ne nommer les conseillers municipaux qu'à raison de leurs capacités, combien parmi eux qui seraient restés sur le carreau électoral!

« Et voilà les hommes à qui M. Spuller a confié les rênes de la mairie à Avignon! Il les a choisis à la fourchette comme les plus dignes de lui, et ils ont tenu à répondre à ses espérances et à sa confiance, comme on voit. »

#### LA ROUTE TERRESTRE DES INDES.

La question du port d'Alexandrette, qui donne à l'Angleterre la clef et la tête de ligne de la grande route terrestre des Indes, le long de la vallée de l'Euphrate, est d'une importance capitale et mérite une étude spéciale.

Il dépendait de la France, en 1856, de prendre cette situation, ainsi que nous l'avions demandé à cette époque avec insistance.

Mais il est temps de reconnaître comment, avec le désintéressement un peu naïf des diplomates français au Congrès de Berlin, les *mains vides* de la France ne valent assurément pas, même au point de vue de l'honneur, les *mains pleines* de l'Angleterre; il est temps d'examiner quelles sont les compensations effectives que la France a certainement le droit de réclamer, beaucoup plus que l'Angleterre, pour prix des services rendus à la Turquie en 1856.

Serait-ce trop de la Syrie et des Lieux-Saints, pour compenser le protectorat anglais sur l'Egypte et sur la ligne de l'Euphrate par la possession de la double route maritime et terrestre des Indes?

#### Etranger.

ITALIE. — On écrit de Rome:

Le cabinet est constitué de la manière suivante:

MM. Depretis, président, intérieur et intérieur des affaires étrangères; — Magliani, finances; — Mezzanotte, travaux publics; — Coppino, instruction publique; — Majorana, agriculture; — Mage-Delaroche, guerre; — Ferraciu, marine; — Tajani, justice.

Le cabinet italien a prêté serment hier; en se présentant devant la Chambre, il doit lui demander le vote du budget provisoire. En cas de refus, un général formera un nouveau cabinet.

— Nous lisons dans l'Union:

« Les nouvelles que nous recevons d'Italie témoignent des vives inquiétudes qui agitent les politiques du Quirinal. Les difficultés intérieures et les complications de la politique extérieure inspireraient, dit-on, les plus graves préoccupations à l'entourage de Humbert I<sup>er</sup>, qui manifesterait lui-même le plus profond découragement. La santé du jeune roi serait, paraît-il, gravement compromise, et l'on ajoute que la duchesse de Gènes, mère de la reine, ne dissimulerait point ses appréhensions au sujet de la crise qui menace la monarchie italienne. On va même jusqu'à dire que cette princesse, en prévision de certaines éventualités, aurait fait prévenir son frère le roi de Saxe qu'elle pourrait avoir à lui demander asile.

« Nous signalons ces bruits alarmants comme les indices du trouble révolutionnaire qui règne en Italie. »

RUSSIE. — Le *Messenger officiel* de Saint-Petersbourg annonce que, vu le renouvellement de réunions tumultueuses dans les éco-

les supérieures et de désordres qui sont un empêchement pour les études, le ministre de l'intérieur a ordonné d'appliquer à ces écoles les lois qui interdisent les attroupe-

#### LES NIHILISTES.

Une dépêche de Saint-Petersbourg nous donne les nouvelles suivantes:

« Vingt-deux soldats accusés de menées révolutionnaires seront traduits, la semaine prochaine, devant la cour martiale.

« On croit que le procès des 340 nihilistes actuellement détenus dans les prisons d'Odessa, viendra également sous peu de jours. »

ALLEMAGNE. — La *Gazette de Francfort* reçoit de Warzbourg les renseignements suivants concernant un étudiant qui a été tué dans la rue par un sous-officier:

« L'étudiant en médecine Charles Sicken, de Lichtenan, près Paderborey, avait été arrêté, dans la nuit de dimanche à lundi, pour avoir fait du tapage, et devait être conduit par un piquet de soldats au poste principal de la ville.

« Il y avait beaucoup de monde dans les rues; l'étudiant rencontra des camarades qui lui demandèrent en plaisantant où il allait. Dans la rue de la Cour, un peu avant midi, le prisonnier, qui était ivre, chercha à s'échapper, et le sous-officier prussien (silésien) qui commandait le piquet lui tira à bout portant un coup de fusil dans le dos. La balle pénétra près de la colonne vertébrale, et la mort fut instantanée.

« Détail caractéristique: les soldats qui composaient le piquet s'enfuirent à toutes jambes. Une foule immense se rassembla autour du cadavre. La nouvelle de cet acte horrible parcourut en une minute toute la ville; les doyens des corporations d'étudiants se réunirent dans la nuit pour délibérer.

« La coporation *Westphalia*, qui a la présidence, a convoqué une assemblée générale des étudiants, qui se réunit en ce moment. Une profonde indignation se manifeste dans la population comme à l'Université. Les étudiants déchirent leurs cartes: « A quoi nous sert, disent-ils, le tribunal académique, si on nous fusille dans la rue comme des chiens? »

« Lundi 16, une foule de curieux entouraient la tache de sang qui se voyait encore dans la rue de la Cour. Aucun officier n'osait pénétrer dans les établissements publics fréquentés par les étudiants. »

« P. S. — Le sous-officier a tiré sur l'étudiant sans crier une seule fois: Halte!

« Les étudiants ont envoyé au Sénat académique une adresse dans laquelle ils demandent que le sous-officier soit rigoureusement puni et que la façon dont ont lieu les arrestations soit modifiée. La dépouille de l'étudiant sera conduite demain soir au cimetière à la lueur des flambeaux et avec tous les honneurs académiques. Il est certain que les mille étudiants de Warzbourg feront tous, sans exception, partie du cortège. »

#### Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a décidé que tout capitaine commandant temporairement un bataillon d'infanterie serait monté.

#### Equipages des régiments d'infanterie.

Le ministre de la guerre vient d'instituer une commission spéciale chargée, sous la direction de M. le général de division Vasse Saint-Ouen, d'étudier la solution qu'il conviendrait de donner aux questions concernant les équipages des régiments d'infanterie. Cette commission se compose de M. le lieutenant-colonel Gérard; M. le commandant Joly, du 117<sup>e</sup> de ligne; M. le capitaine de Moustier, du 115<sup>e</sup> de ligne; M. le capitaine Chasseing, du 5<sup>e</sup> de ligne.

La commission nommée par le ministre de la guerre pour déterminer l'application de l'article 8 de la loi du 22 juin 1878 vient de prendre diverses mesures qui intéressent les officiers retraités avant la promulgation de cette loi.

Il avait d'abord été arrêté que les demandes de participation au fonds de subvention devaient être envoyées avant le 15 septembre dernier pour donner droit à la perception du supplément de retraite

dès le commencement de l'année prochaine; mais toutes les demandes transmises au ministre jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> novembre ont été accueillies; elle recevront, sans doute, leur effet dans le courant du mois de janvier prochain.

Les colonels et les lieutenants-colonels avaient été primitivement éliminés du nombre des officiers ayant droit, pour la première année, à l'augmentation de retraite provenant de la répartition du fonds de subvention. Mais ils viennent d'y être admis par la commission, à la suite du vote de la Chambre des députés, qui a porté ce fonds de 1 million à 1,164,000 francs.

Ils vont être avertis, dès que le budget aura été voté par le Sénat, d'avoir à faire parvenir leurs demandes avant le 15 février, et ils percevront, en mars ou en avril, la part qui leur est due. Cette part a été uniformément fixée à 150 fr. pour l'année 1879.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

C'est irrévocablement lundi prochain qu'aura lieu la représentation d'*Une Cause célèbre*.

Voici, à cette occasion, des lignes extraites d'un article publié dans le *Journal de Maine-et-Loire* après la première représentation à Angers de ce beau et bon drame:

« Grand succès pour l'œuvre et pour les interprètes; succès de bravos et de larmes... »

« Quel est le thème de ce drame? L'amour sous ses plus belles formes, point de maîtresse légitime, ni de dame aux camélias, mais l'amour pur du fiancé pour sa fiancée, du père pour sa fille. C'est vieux et toujours jeune, ça fait du bien non-seulement au peuple, l'auditeur coutumier, mais même aux belles dames qui sont émues, en dépit de leurs préventions. »

« Nos lecteurs ont déjà trouvé dans ce journal un résumé de l'intrigue, écrit d'une plume plus autorisée que la nôtre; nous n'y revenons pas et nous arrivons de suite à l'interprétation. »

« Nous pouvons affirmer à M. Chavannes que les ovations qui lui ont été faites s'adressaient autant à l'acteur éminent qu'au sympathique directeur. Dans son rôle de Jean Renaud, M. Chavannes a deux scènes de premier ordre. Dans l'une, le malheureux père est accablé par la déposition de sa petite fille qui, naïvement, l'accuse du meurtre de sa mère. L'artiste a trouvé des accents déchirants pour dire à ceux qui l'interrogent: « Faites de moi ce que vous voudrez; mais, je vous en conjure, ne forcez pas mon enfant à livrer elle-même au bourreau son père innocent; ce serait une tache de sang sur sa tête. »

« Dans la seconde scène, couvert du bonnet de galérien, les fers aux pieds, Jean Renaud est en face d'une jeune fille, Adrienne, qui le console dans sa misère. La figure pâle du forçat réveille dans l'âme d'Adrienne des souvenirs d'enfance mal éteints. La même pensée a frappé leurs deux cœurs. Ils sont là, tous deux, anxieux, en proie à mille doutes, ils attendent; et l'aveu de Chamboran jette la fille dans les bras de son père. Rien n'est difficile à rendre comme ces situations tendues au dernier degré. Notre Jean Renaud lui a fait pleurer. M. Chavannes est excellent comédien, sans doute; mais, chez lui, il y a quelque chose encore: il y a plus que de l'art, il y a du sentiment. M. Chavannes est du petit nombre des privilégiés qui, lorsqu'ils parlent, ont quelque chose en eux qui répond. »

« M<sup>lle</sup> Béliston est charmante à tous points de vue dans le rôle de la fille du forçat; aussi peut-elle s'attribuer une large part de l'émotion générale. M<sup>lle</sup> Béliston a une diction très-juste, très-naturelle; elle ne déclame pas, elle cause. »

« M. Servat a le don de changer de visage; du général Boum au sergent Chamboran il y a un abîme; c'est un soldat du 18<sup>e</sup> siècle, sorti tout chevronné d'une vieille estampe; c'est un de ceux qui durent crier à Fontenoy: « Messieurs les Anglais, tirez les premiers. » Plus tard, le sergent a vieilli; de joyeux et gouailleur, il est devenu bougon et rechigné; mais les rides de la figure n'ont pas été jusqu'au cœur. C'est par deux salves d'applaudissements que le public a répondu à ses vaillantes tirades. »

« M<sup>lle</sup> Pagès est très à son aise dans le drame, on voit qu'elle est habituée à démasquer les traitres et à les confondre. »

« Même réussite pour la Cause célèbre que pour la Grande-Duchesse. »

Il n'est pas sans utilité de rappeler au public les conditions auxquelles les cartes de visite sont admises à circuler par la poste.

Sous enveloppes ouvertes, les cartes sont passibles, jusqu'au poids de 10 grammes, de la taxe de 5 centimes, taxe uniforme pour Paris comme pour les départements, le nouveau tarif étant appliqué aux expéditions qui entrent dans cette dernière catégorie.

Il peut être mis dans la même enveloppe deux ou trois cartes, selon le poids, portant le même nom ou des noms différents, sans augmentation de prix.

Les cartes mises sous bandes sont assujetties à une taxe de 1 centime au moins, et de 2 centimes pour un poids de 10 grammes.

Les bandes doivent être mobiles et ne pas dépasser en largeur le tiers de la surface de la carte.

L'adresse du destinataire doit toujours être inscrite sur la bande.

Rappelons également que les cartes de visite peuvent être écrites à la main, mais elles ne doivent contenir que les noms, prénoms, qualité et adresse de l'expéditeur. Toute autre mention manuscrite ou même imprimée (telle, par exemple, que *mille souhaits*) constitue une contravention qui rend son auteur passible d'une amende de 150 à 300 francs.

Ajoutons que les photographies cartes de visite peuvent être expédiées par la poste aux mêmes conditions que les cartes de visite ordinaires.

Le bruit a couru à Saumur, il y a quelques temps, que M<sup>lle</sup> Redenbach, que nous avons vue l'été dernier à la foire, avait été tuée par un de ses terribles pensionnaires.

Comme presque toujours, fort heureusement, ce n'était probablement qu'une simple réclame, car M<sup>lle</sup> Redenbach donne actuellement ses séances place Bretagne, à Nantes.

### ANGERS.

Des affiches placardées sur les murs d'Angers annoncent que la gare Saint-Serge sera ouverte au service des voyageurs et des marchandises, à partir de lundi prochain 23 décembre.

Le *Journal de Maine-et-Loire* contient l'avis suivant:

« Un ami de la famille Lebiez a l'honneur de prévenir le public que les bruits de départ et de mort qui ont couru sur cette famille sont entièrement dénués de fondement. M. Lebiez continue, comme par le passé, ses travaux photographiques dans ses ateliers, rue d'Alsace, n° 24, à Angers. »

### CONCERTS POPULAIRES D'ANGERS.

A propos de la somme de 4,000 fr. qui vient d'être attribuée, par le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, à l'Association des Concerts populaires d'Angers, on lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« Nous ne pouvons qu'applaudir à cette nouvelle preuve de sympathie donnée par M. le ministre à la tentative de décentralisation musicale si brillamment entreprise dans notre ville. »

« Les programmes des concerts populaires deviennent de plus en plus attrayants. Dimanche, M<sup>lle</sup> Nau, notre charmante première chanteuse, doit interpréter l'air du chérubin des *Noëes de Figaro*. Le 29, M. Mas, professeur au Conservatoire, alto-solo de la Société des concerts, viendra jouer l'*Harold* de Berlioz. Ensuite ce sera O. Musin, le violoniste si applaudi l'année dernière, M<sup>lle</sup> Tayau, une jeune fille qui manie l'archet comme Sivori ou Vieuxtemps; Fauré, pianiste-compositeur, qui est en même temps maître de chapelle à la Madeleine; A. Guilmant, l'organiste de la Trinité, dont le concerto pour orgue et orchestre a eu un si grand succès au Trocadéro; Léo Delibes, l'auteur du *Roi Va dit*, de Sylvier, et tant d'autres jolis ballets; Massenet, qui écrit une suite d'orchestre spécialement pour notre orchestre; C. Saint-Saëns, qui n'est pas de l'Institut; peut-être même Ch. Gounod, et bien d'autres que nous oublions. »

### NANTES.

Jeudi, vers 8 heures du soir, le feu s'est déclaré, rue des Quarts-de-Barbin, chez le

sieur Victor Mehaignery, entrepreneur de festins et de bals publics. En un instant un corps de bâtiment et une partie du mobilier des époux Mehaignery, qui étaient en ville, ont été détruits. Les pertes sont couvertes par la Compagnie *Le Soleil*.

L'incendie n'a pu être combattu que difficilement, en raison du manque d'eau; il a fallu établir une chaîne sur une longueur de plus de cent mètres pour en puiser à un réservoir à moitié glacé, et encore cette chaîne a-t-elle été interrompue pendant plus d'une heure, parce que les torches faisaient défaut. Le chariot de sauvetage qui les contient n'avait point été amené, comme cela doit se faire en pareil cas, et, en attendant son arrivée, il a fallu réquisitionner des lumières chez les voisins. De plus, le tambour n'ayant point battu, beaucoup de pompiers, même ceux du quartier, n'ont eu connaissance de l'incendie que par hasard.

Nous comprenons jusqu'à un certain point qu'on ne veuille point mettre toute une ville en émoi pour un incendie qui quelquefois peut n'avoir pas d'importance, mais alors, que la mairie se hâte d'établir le système télégraphique avertisseur qu'elle étudie depuis si longtemps.

(Espérance du peuple.)

— Depuis quelque temps, le Grand-Théâtre de Nantes donne le dimanche une représentation diurne à 4 heures 1/2 de l'après-midi.

On y joue la *Grande-Duchesse*, les *Cloches de Corneville*, etc., sans préjudice, bien entendu, de la représentation du soir.

### TIRAGE DE LA LOTERIE NATIONALE.

Avant-hier a commencé l'emmagasinement des vingt-cinq mille nouveaux lots acquis récemment, et à l'acquisition desquels le comité supérieur vient d'affecter 800,000 fr. Par suite de ces achats, le nombre total des lots sera porté à soixante-seize mille.

Le 5 janvier prochain aura lieu l'ouverture de l'exposition publique des lots.

Cinq jours après cette ouverture, c'est-à-dire le 10 janvier, commencera le tirage, qui durera de quinze à vingt jours, dont cinq environ consacrés aux gros lots.

Tous les objets dont la valeur est supérieure à 2,000 francs seront considérés comme gros lots.

### Faits divers.

A propos de neige, voici l'extrait d'une lettre reçue de Saint-Gilles-les-Forêts (Haute-Vienne), à la date du 16, dit le *Courrier du Centre*:

« Lorsqu'on crie à la neige dans le département de la Haute-Vienne, il est curieux de savoir ce qu'on en dit à Saint-Gilles-les-Forêts, l'une de ses communes du canton de Châteauneuf. On se plaint ici d'avoir partout une couche de neige jusqu'aux genoux, et les rassemblements dits cougères peuvent, dans les chemins creux et dans les accidents de terrain, engloutir un homme pour toujours. On peut trouver des cougères qui ont trois mètres et plus. »

« Notre brave facteur, habitué au pays, en passant sur les hauteurs, a pu venir jusqu'à ce jour, 16, visiter la boîte aux lettres; depuis ce matin à neuf heures le vent pousse encore d'autre neige, qui nous a rendus complètement esclaves, de sorte que notre facteur ne peut plus faire le service sans un auxiliaire. »

On écrit de Saint-Nicolas-des-Biefs (Allier), au *Courrier de l'Allier*:

« Je profite de la présence du facteur, que nous n'avons pas vu depuis huit jours, pour vous adresser cette note qui vous apprendra que notre pays est enseveli sous une couche de neige épaisse de 4 mètres 10 en moyenne. Nous avons 40 degrés de froid: un vent de l'Est souffle violemment et produit en certains endroits des amoncellements de neige de trois mètres d'épaisseur. Aussi, n'est-ce pas sans inquiétude que nous voyons partir le facteur, qui est probablement le seul à voyager par ce temps affreux. »

La cour d'assises de l'Yonne a condamné le parricide Perrot à mort, et son complice Barré aux travaux forcés à perpétuité.

## Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EN. CHAVANNES.

LUNDI 23 décembre 1878.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Avec le concours de M. E. CHAVANNES

## UNE CAUSE CÉLÈBRE

Pièce nouvelle en 6 actes, dont un prologue, par MM. d'Enery et Cormon.

M. CHAVANNES remplira le rôle de Jean Renaud.

Distribution. — Jean Renaud, MM. Chavannes; le duc d'Aubeterre, Bucquet; Lazare, Destez; Chamboran, Servat; Raoul, Monin; le Sénéchal, Blondel; un officier, Leroy; un caporal, Darmand; Joseph, Guiraud; un sergent, Augustin; la chanoinesse, M<sup>lle</sup> Kerby; la duchesse d'Aubeterre, Dieu-donné; Valentine, Pagès; Adrienne, Béliston; Madeleine, Servat; Marthe, Descamps; Julie, Astruc; Louise, Leroy; Adrienne (enfant), la petite Ramboisie; Marguerite, Isaie; Cécile, Marron.

Officiers, soldats, paysans, paysannes, galériens.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castella, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

Cure N° 79,834. M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.

Vervaat, le 28 mars 1866.

Monsieur. — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'émouvante vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRÉTAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>lle</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON, BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 DÉCEMBRE 1878.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3/4 amortissable	76 45			Crédit Foncier colonial, 300 fr.	363			Canal de Suez	730		
1/2 amortissable	70 80			Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	807 50			Crédit Mobilier esp.	770		
5/10 amortissable	107 25			Sec. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	861			Société autrichienne	352 50		
Obligations du Trésor, 1. payé.	113 80			Crédit Mobilier	487 50			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	245			Crédit foncier d'Autriche	568 75			Orléans	367 25		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513 25			Charentes, 500 fr. t. p.	568 75			Paris-Lyon-Méditerranée	366		
1865, 4/100	528			Est	673 75			Est	356		
1869, 3/100	412			Paris-Lyon-Méditerranée	1080			Nord	371		
1871, 3/100	400 50			Midi	853			Ouest	361 25		
1875, 4/100	512			Nord	890			Midi	364 50		
1876, 4/100	510			Orléans	1170			Charentes	38		
Banque de France	3093			Ouest	757 50			C <sup>ie</sup> Canaux agricoles	276 25		
Comptoir d'escompte	747 50			Compagnie parisienne du Gaz	1275			Canal de Suez	555		
Crédit agricole, 200 fr. p.	463 75			C. gén. Transatlantique	530						

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 9 décembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin	express-poste, (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
6 — 15 — —	—
8 — 56 — —	—
1 — 25 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 10 — —	—
7 — 15 — —	express omnibus (s'arrête à Angers).
10 — 37 — —	—

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte omnibus.
8 — 21 — —	—
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte omnibus-mixte.
4 — 44 — —	—
10 — 28 — —	—

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.



**COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE**

**B. HAFFNER AÎNÉ**  
DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répanu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; les autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi: les fabricants sont obligés de perorer leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné:

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires; 2° Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse;

3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière;

4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie **GODET**, place du Marché-Noir, à Saumur.

**A VENDRE**  
**OU A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT,  
**GRANDE MAISON**  
Rue d'Alsace.  
S'adresser à M. VINSONNEAU, rue d'Orléans, 62. (621)

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.  
**VENTE**  
Aux enchères publiques.  
Après le décès de M<sup>e</sup> V<sup>e</sup> Bastien,  
A Saumur, rue du Portail-Louis, n° 29,  
Le jeudi 28 décembre 1878, et jours suivants, à midi,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en:  
Matelas, couettes, vaisselle, verres, batterie de cuisine en fer battu, bois de lit, tables, chaises, tables de nuit, commodes, secrétaires en acajou et en noyer, très-beau buffet de cuisine, rideaux, pendules, glaces, cadres, deux bibliothèques, guéridon en acajou avec dessus de marbre, coffres, blutoir, cages et perchoir à perroquet, ferraille, planches, outils divers, planches à bouteilles, filtres en grès; Vestiaire d'homme et de femme, bijoux;  
Très-belle batterie de cuisine et fontaine en cuivre;  
Une quantité considérable d'excellent linge de corps et de ménage;  
Un lot de galon or et argent;  
Plusieurs ouvrages sur la médecine vétérinaire et autres;  
Plusieurs trousse de vétérinaire, dont une offerte en 1840 par le duc d'Orléans;  
Guillotines, entraves, et toute sorte d'instruments propres aux artistes vétérinaires et à la maréchalerie;  
Armes diverses;  
Bouteilles vides, autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.  
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.  
Le commissaire-priseur, THUBÉ. (663)

**A VENDRE**  
**A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT,  
**OU A ARRENTER**  
**UNE GRANDE ET BELLE MAISON**  
Située à Doué, rue de Cholet.  
Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y adossés; superficie, 22 ares.  
Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture.  
S'adresser à M. GRELLEPOIS-GANTHON, rue des Fontaines. (119)

**A CÉDER**  
DE SUITE  
Pour cause de cessation de commerce,  
**UNE BONNE BOULANGERIE**  
BIEN ACHALANDÉE  
Sur un bon passage de la ville de Saumur.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1879,  
**LA FERME**  
(EN CONSTRUCTION)  
**Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE**  
Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).  
S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

**A VENDRE**  
**BEAU CHEVAL**  
Excellent sous tous les rapports.  
S'adresser à M. AUBERT, à Saint-Florent. (639)  
M. FAUVEL, rue Beaupaire, à Saumur, demande un apprenti pour le blanc. (503)  
UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.  
S'adresser au bureau du journal.

**BACCALAURÉATS**  
L'Institution Chevallier  
Rue du Cardinal-Lemoine, 65, Paris.

Qui comptait CENT VINGT-HUIT admissions pour l'année scolaire 1877-78, vient d'inaugurer sa nouvelle année scolaire en faisant recevoir soixante-deux de ses élèves dans la seule session de novembre 1878. Ce sont:

Lettres: — 1<sup>re</sup> PARTIE: MM. Blond, Buché, Bulteau, Chigé, Dupré, Gaillard, Jégou, Labat, Lémonnier, Martin (Georges), Pannetier, Perrinet, Pluche, Ravault, Selvili (Ivan), Viallet, Virot.

2<sup>e</sup> PARTIE: MM. Aguilé, Barbet, Bochet, Chanvin, Chassin, Chevalet, Colas, Coursier (Paul), Demay, Dupressoir, Gilles, Girard (Louis), de Lasalle, Lévy, Leymarie, Louchet, Manceron, Millot, Moulin, Pombia, Rémond, Simonin, Vigouon, Vrain.

Sciences: — MM. Alayrangues, Boyer, Buache, Chartier, Cottel, Debeaumont, Gabriel, Guérin, Jung, Landrieu, Lefèvre, Martha, Martin (Emile), Michel, Morin, de Rivière, Robin, Thollet, Truchetet, Vacossin, Valliez.

L'Institution, qui a fait recevoir 540 élèves depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1874, doit ses remarquables succès à sa discipline et à la large organisation de ses cours.

Cours spéciaux pour les sessions d'avril et de juillet-août.

Cours élémentaires pour les jeunes gens arriérés dans leurs études.

Saint-Cyr. — Préparation spéciale.

Volontariat. — L'Institution donne à ses élèves, sans augmentation du prix de la pension, des cours préparatoires aux examens du volontariat.

Demandez le prospectus et le tableau des cours. (666)

**INCONTINENCE D'URINE**  
**DES ENFANTS.**  
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
**M. RIELLANT**  
DENTISTE,  
Place de la Bilange, n° 4.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAX, Inventeur — 9, rue de la Paix  
**SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS**  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 3 mai 1875.

**ALMANACH**  
DU  
**MAGASIN PITTORESQUE**  
Pour 1879  
Aucune des gravures ni aucun des articles n'ont été publiés dans le MAGASIN PITTORESQUE.  
PRIX, pour Paris, 50 cent.; — franco par la poste, 75 cent.

On peut se procurer dès aujourd'hui les Almanachs de 1881 à 1879: Séparément, en une brochure de 64 pages, ornée d'un très-grand nombre de vignettes imprimées sur très-beau papier avec le même soin que celles du Magasin pittoresque; Ou réunis en collection, par volume contenant le nombre d'Almanach désigné par les acheteurs.  
Les Almanachs réunis en volumes se payent également 50 centimes chacun, et franco par la poste, 75 centimes.  
Aux Bureaux, quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

En vente chez tous les libraires:  
**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**  
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.  
**ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**  
ET LES  
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR  
Par le même auteur.

Pour paraître prochainement:  
**LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE**  
ET  
**DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE**  
DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)  
Par le même.

Saumur, imprimerie de P. GODET.